

Mesures et directives sanitaires pour la réouverture de la salle Fight Force à partir du 2 juin 2020

Dans le cadre de la reprise progressive des activités économiques, la totalité des commerces, qu'ils soient situés en centre-ville ou en zones extra urbaines, sont autorisés à recevoir à nouveau du public dans le strict respect de la sécurité sanitaire des professionnels, salariés et de leurs clients.

Les structures et associations sportives rencontrent une problématique plus délicate compte tenu de la nature même de leurs activités. Mais au vu de la crise sanitaire que nous avons traversée, et d'ailleurs probablement encore omniprésente durant plusieurs mois, la pratique de nos disciplines marquées par cette situation seront modifiées en termes d'hygiène afin de répondre aux exigences gouvernementales, et de lutter contre la propagation du covid-19.

L'enjeu pour Fight Force, disposant d'une grande superficie, est donc de rassurer ses adhérents et les collectivités en mettant en place les mesures et solutions adaptées qui permettront de fréquenter à nouveau la structure et surtout de reprendre ses activités.

Il s'agit donc d'adopter des mesures barrières vis-à-vis des adhérents, des instructeurs et des gestionnaires pour chacune des actions réalisées au sein de l'établissement :

- Accueil des adhérents et accès à la structure
- pratique d'une discipline physique et sportive
- Entretien de l'ensemble de l'établissement, des aires d'entraînement et des vestiaires
- le protocole sanitaire à adopter après le déconfinement du 2 juin

Concernant l'accès au club et la réception des adhérents,

Le nombre de personnes accueillies sera adapté en fonction de l'espace utilisé. Soit, une personne pour 4m² avec, actuellement, un maximum de 30 pratiquants par séance. Un marquage au sol rappellera visuellement l'obligation de respecter les distanciations sociales.

Une prise de la température via une caméra thermique ou infrarouge sera effectuée dans un premier temps.

Un sas de décontamination sera installé à l'entrée de l'établissement afin de s'assurer de la désinfection de chaque individu ainsi que de leurs effets personnels dans un second temps.

Dans l'enceinte de Fight Force sera mis à disposition des distributeurs des gels hydroalcooliques ou désinfectants, en plus du port obligatoire du masque et des gants (sauf lors de la pratique d'une activité).

Il sera recommandé aux plus de 60 ans, aux moins de 15 ans, aux personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, d'hypertension artérielle, d'asthme, de diabète, de cancer, ou autres, et aux femmes enceintes, de ne pas fréquenter l'établissement. De ce fait l'obligation de présenter un certificat médical sera nécessaire.

Pour la pratique d'une discipline des mesures sanitaires seront appliquées.

La mise en place de l'activité sera régie par les règles suivantes :

- Les sports de contact et de combat étant toujours proscrits par le ministère des sports, les activités seront adaptées pour éviter tout contact direct entre les adhérents ;
- Il sera demandé aux abonnés d'apporter leur propre matériel nécessaire à la pratique de leur activité ; pas d'échange de matériel pendant la séance ;
- Privilégier la préparation physique ; le travail des fondamentaux ; le travail de coordination, d'adresse, de motricité, d'endurance, d'explosivité, d'équilibre et de souplesse.

Les instructeurs doivent respecter en tout temps les protocoles qui sont établis, et communiquer les règles à suivre aux membres concernés par leur discipline. Ce règlement sera communiqué via les canaux de communication du Club et des associations partenaires (réseaux sociaux, site Internet, newsletter...)

Dans les salles d'activités ou les aires d'entraînement seront installés des distributeurs d'hydrogel désinfectants ainsi que des pulvérisateurs contenant des produits de désinfection, qu'il faudra répandre avant et après chaque entraînement sur toute la surface utilisée.

La capacité de la salle sera réduite de 50%, avec une distance de 2 mètres entre les abonnés et une réservation pour participer aux cours. Cette gestion relève de la responsabilité des associations partenaires et de leurs instructeurs.

L'utilisation de serviettes par les membres et les abonnés sera obligatoire, notamment durant la manipulation des machines de musculation et cardiovasculaires. Il convient bien entendu que la circulation « torse nu » au sein de l'établissement et durant les entraînements est strictement interdit.

Il sera demandé aux abonnés d'apporter leur propre matériel nécessaire à la pratique de leur activité (tapis, serviette, gants, kimono, protection...), et l'obligation de retirer leurs chaussures avant d'accéder aux surfaces d'entraînement, notamment les tatamis.

À la fin de chaque activité, le membre ou l'abonné doit remettre ses gants et son masque, même pour une libre circulation au sein de l'établissement.

Pour faciliter l'entretien de l'établissement, des aires d'entraînement et des vestiaires,

Il est important d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser les partenaires, les membres et abonnés aux risques et aux modes de propagation du virus en rappelant l'importance de l'application des consignes.

D'après les informations disponibles à ce jour, le coronavirus Covid-19 se transmet principalement par les postillons (toux, éternuements). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne

malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux ou d'un éternuement ou contact prolongé, par exemple lors d'une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées.

Le virus peut survivre quelques heures sur les mains, des surfaces (voire quelques jours dans des conditions spécifiques, en milieu humide), et les objets manipulés (stylo, poignée de porte...) peuvent être des vecteurs de transmission (les urinoirs muraux pour hommes).

Une réduction de 50% de la capacité des vestiaires sera effectuée avec la désinfection des douches au moins deux fois par jour. Il est recommandé que le membre ou l'abonné se douche chez lui.

Il faut s'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : gels hydroalcooliques, produits de nettoyage et d'entretien usuels, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, etc...

S'assurer du respect des plans de nettoyage établi pour la période de crise, évacuer régulièrement les déchets (cartons, sur emballages, plastiques, ...)

Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas participer aux entraînements ou se rendre dans l'établissement.

Toute personne ne respectant pas ses mesures barrières sera avertie dans un premier temps puis exclue temporairement en tout cas de récurrence.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)